

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2023

---

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 683

présenté par  
Mme D'Intorni

-----

**ARTICLE 10**

Compléter la seconde phrase par les mots :

« ainsi que d'établir les orientations visant à aboutir à une meilleure offre de l'aide à domicile sur l'ensemble du territoire national ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire en sorte que le rapport du Gouvernement au Parlement sur l'aide social à l'hébergement, puisse étudier toutes les possibilités et orientations permettant d'améliorer l'aide à domicile dans le but de favoriser une plus grande structuration territoriale des services.